



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2016-2017**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté modificatif du 17 octobre 2014 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 8 juillet 2016 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention PSYCHOLOGIE** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2016-2017 :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Président : Jean-Pierre THIBAUT	Présidente : Baptiste LIGNIER	Présidente : Arnaud WITT
Membres :	Membres :	Membres :
Renaud BROCHARD	Jean-Yves BAUDOIN	Jean-Yves BAUDOIN
Aurélia BUGAISKA	Renaud BROCHARD	Antoine BIOY
Julien CHAPPE	Aurélia BUGAISKA	Patrick BONIN
Karine DURAND	Philippe CASTEL	Aurélia BUGAISKA
Ahmed JEBRANE	Pierre DE OLIVEIRA	Julien CHAPPE
Arnaud LELEU	François JACQUIN	Pierre DE OLIVEIRA
Sébastien MALPEL	Ahmed JEBRANE	Arnaud LELEU
Brigitte MINONDO	Sébastien MALPEL	Brigitte MINONDO
Christelle VIODE	Arnaud MAZOYER	Edith SALES-WUILLEMIN
	Jean-Pierre THIBAUT	Jean-Pierre THIBAUT
		Christelle VIODE


Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le vendredi 18 novembre 2016

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines




Philippe SALVADORI